

COMMUNIQUÉ DE PRESSE **Paris, le lundi 20 juin 2022**

Fréquentation et gestion durable des flux sur les sentiers de randonnée :
la Fédération française de la randonnée pédestre signe une convention pluriannuelle de partenariat avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) dans le cadre du plan « Avenir Montagnes ».

La FFRandonnée et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) ont signé un partenariat pluriannuel autour de la fréquentation des itinéraires de randonnée pédestre de montagne, le 26 avril 2022. Dans le cadre du déploiement du plan « Avenir Montagnes Ingénierie » qui vise à construire un modèle touristique diversifié et plus durable sur les territoires de montagne, la pratique de la randonnée pédestre constitue un levier stratégique car elle est la première activité de loisirs pratiquée par les Français pendant leurs vacances. En effet, 56 % des Français, soit 27 millions de personnes âgées de plus de 18 ans, ont déclaré pratiquer la randonnée pédestre ou la marche de loisir au cours de l'année 2021¹, soit 9 millions de pratiquants supplémentaires par rapport à la dernière enquête de 2014.

Les pratiques de pleine nature - dont la randonnée pédestre - génèrent des retombées économiques substantielles pour les territoires de montagne. Toutefois, leur essor entraîne des conséquences importantes se traduisant en particulier par :

- > une forte augmentation de la fréquentation des espaces et une saturation de certains sites et des espaces de stationnement ;
- > l'arrivée de nouveaux publics peu habitués à fréquenter les espaces naturels en général et la montagne en particulier, peu sensibilisés à la biodiversité, découvrant les activités de randonnée et ne connaissant pas les codes et les bonnes pratiques ;
- > des risques majeurs de dégradation des biotopes et de nuisances pour la faune, une augmentation des conflits d'usage et de l'accidentologie.

Forte de ces constats et en tant qu'acteur majeur de la randonnée en France, la FFRandonnée – en partenariat avec l'ANCT et avec les acteurs du secteur – va déployer **un grand programme pluriannuel d'actions pour agir sur les effets négatifs induits par cette forte fréquentation des sentiers de randonnée en montagne**, en cohérence avec son plan de développement 2021/2028. La mise en place d'un réseau national, l'édition d'un guide de référence, des actions d'information et de sensibilisation sont notamment prévues dans le dispositif qui se déploiera progressivement entre 2022 et 2024.

¹ Sondage FFRandonnée et Union Sport&Cycle, La Randonnée et moi, décembre 2021.

La FFRandonnée apportera également son savoir-faire et son expertise aux lauréats « Avenir Montagne Ingénierie » avec un accompagnement personnalisé leur permettant de construire, promouvoir et développer une offre de randonnée pédestre adaptée à un tourisme plus durable et diversifié. Des actions de formations et la mise en place d'outils pédagogiques et collaboratifs (ateliers, webinaires, vidéos, etc.) seront également déployées au service des territoires.

Contact presse : Anne Deny, tel. 06 84 15 09 17 – adeny@ffrandonnee.fr

À propos de la FFRandonnée : la [FFRandonnée](https://www.ffrandonnee.fr) est une fédération sportive agréée et délégataire du ministère des Sports, membre du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Elle a pour mission l'organisation, le développement et la promotion des pratiques de la marche et de la randonnée, sous toutes leurs formes, pour tous les publics, sur tous les territoires et tout au long de l'année. Dans ce cadre, elle crée, gère, entretient et balise depuis 75 ans un réseau de plus de 215 000 kilomètres d'itinéraires de randonnée sur l'ensemble du territoire français dont les célèbres « GR® » dont elle est propriétaire de la marque. En 2022, elle est représentée par 115 comités régionaux et départementaux regroupant 3 500 clubs et 233 000 adhérents.